



**Ministère des affaires
sociales et de la santé**

**Ministère du travail,
de l'emploi, de la formation
professionnelle et du
dialogue social**

**Ministère des sports
de la jeunesse, de l'éducation
populaire et de la vie
associative**

**Réorganisation des Directions supports
des ministères sociaux**

***EDL à l'attention des directeurs des DAC métiers et des réseaux territoriaux
en vue d'une communication aux agents placés sous leur responsabilité***

Le 29 novembre, Jean-Luc NEVACHE, Directeur de cabinet de la Ministre des affaires sociales et de la santé, Gilles GATEAU, Directeur de cabinet du Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et Pascal SANJUAN, Directeur de cabinet de la Ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative ont rencontré les organisations syndicales sur le thème de la modernisation de l'action publique (MAP).

En administration centrale, la réflexion porte principalement sur l'organisation des trois directions support placées sous l'autorité du Secrétaire Général. Pour améliorer la qualité de service, une plus grande spécialisation des équipes et l'atteinte d'une taille critique sont nécessaires. Cette démarche de professionnalisation et de qualité conduit à s'organiser selon les « métiers » spécifiques aux fonctions support : la gestion des ressources humaines, les affaires financières, affaires immobilières et moyens généraux ainsi que les systèmes d'information. Tous les ministères sont aujourd'hui organisés selon ce schéma.

La réorganisation concernera tout particulièrement les agents de la DAGEMO, de la DAFIIS et de la DRH auxquelles trois nouvelles directions se substitueront : une direction chargée des ressources humaines, une direction chargée des affaires financières et immobilières et une direction chargée des systèmes d'information.

La réorganisation des trois directions « support » actuelles, d'importance équivalente, vise à améliorer leur compétence d'ensemble et à renforcer le professionnalisme déjà reconnu des agents.

Elle se déroulera de fin 2012 à l'automne 2013, sous l'autorité du Secrétaire général.

Une équipe projet, composée du Secrétaire général, assisté de Joël BLONDEL, de François CARAYON et de Philippe SANSON, conduira ce chantier. La démarche associera largement les agents et leurs représentants.

La qualité du service rendu aux directions métiers et aux réseaux territoriaux sera un objectif clé.

La spécificité de chaque ministère sera respectée, notamment dans la gestion des carrières des agents et des statuts des divers corps qui les composent. La meilleure prise en compte de

chacune des cultures professionnelles sera au cœur du projet de la direction chargée des ressources humaines. L'identité de chacun des secteurs du travail, de la jeunesse, des sports, de la cohésion sociale et de la santé sera reconnue et mieux valorisée.

L'identité des trois ministères concernés sera donc préservée, comme en témoignera notamment l'existence de trois comités techniques ministériels distincts.

Des réunions de tous les agents de la DAGEMO, de la DAFIIS et de la DRH ont d'ores et déjà été organisées au sein de chacune des trois directions. Les commissions locales de concertation se réuniront très prochainement. Des réunions continueront de se tenir pour informer régulièrement les agents de l'avancée des chantiers et les associer à la mise en place des nouvelles structures.

Chaque agent se verra proposer un poste au sein de nos ministères en fonction de sa position actuelle et de ses compétences. Le principe est que les agents continuent à exercer leurs missions actuelles dans la nouvelle organisation.

Pourquoi cette réorganisation aujourd'hui ?

Tous les ministères ont désormais mis en place une organisation des fonctions d'administration générales spécialisée par métiers.

De nombreuses procédures sont d'ores-et-déjà mutualisées entre la DRH, la DAFIIS et la DAGEMO, dans le domaine des ressources humaines (gestion des corps communs, interface avec l'opérateur national de paye), ainsi que pour certaines composantes du réseau informatique (ex : messagerie des cabinets) ou pour certains aspects logistiques (ex : standard téléphonique).

Les secteurs affaires sociales et jeunesse et sports ont d'ailleurs déjà mutualisé leurs moyens supports.

Le souci de développer la qualité des services rendus conduit à avoir des pôles de taille suffisante - il est nécessaire de disposer de la taille critique permettant notamment de peser dans le concert interministériel - pour répondre aux besoins et à renforcer nos expertises techniques.

Que veut-on faire ?

Créer dans le domaine des fonctions supports des ministères sociaux des directions métiers, de taille critique, selon une logique de spécialisation :

- Renforcer la professionnalisation de la fonction ressources humaines de nos ministères.
- Doter nos ministères d'une unité commune des systèmes d'information d'une taille suffisante pour assurer l'ensemble des fonctions dans ce domaine,
- Renforcer encore notre efficacité dans les domaines budgétaire, comptable et immobilier, compte-tenu du nouveau décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Pourquoi se doter d'une « direction des systèmes d'information » de plein exercice ?

Cette direction sera une structure entièrement nouvelle. Nonobstant l'importance des systèmes d'information, nos ressources sont aujourd'hui limitées. Nos besoins sont en revanche très grands pour piloter nos politiques dans tous les domaines : les systèmes de santé, le pilotage des services territoriaux et le renseignement des différentes enquêtes et indicateurs, la gestion des ressources humaines, la dématérialisation de nos procédures à l'attention des citoyens et des entreprises, etc.

Pour progresser en mettant en commun nos moyens informatiques et dégager des marges pour lancer plus de projets, la création d'une DSI regroupant des moyens aujourd'hui éclatés est indispensable.

La DAFIIS gère déjà la messagerie et la téléphonie de tous les cabinets ministériels. La DAGEMO a développé une expertise dans certains domaines des infrastructures techniques (ex : « virtualisation » des serveurs).

Chacun travaille aujourd'hui au service de ses directions de politique publique et de ses réseaux territoriaux, La mutualisation des socles techniques améliorera les délais de mise en service des nouveaux projets.

Chacun travaille également de son côté en matière de sécurité informatique. En ce domaine crucial de haute expertise, nous avons besoin d'un « effet taille ».

Acquérir une taille supérieure, c'est aussi être plus visible au plan interministériel, notamment dans les relations avec le SGMAP (DISIC) et « peser » plus dans les marchés et avoir une capacité plus forte de négociation.

Quelle concertation ? Quelle méthode de travail ?

L'objectif d'amélioration de la qualité des services rendus implique que ces nouvelles directions soient mises en place dans un cadre concerté.

La pleine association de l'encadrement et des agents de la DRH, de la DAGEMO et de la DAFIIS à l'ensemble de cette démarche sera recherchée : un partage autour des enjeux de cette réforme, un examen collectif des axes d'amélioration attendus, des propositions en termes d'organisation de ces nouvelles directions.

Un dialogue social approfondi sera conduit avec l'ensemble des organisations syndicales et des représentants des personnels.

L'association étroite à cette réflexion de toutes les directions métiers et réseaux territoriaux concernés sera la règle.

L'accompagnement du changement pour les collectifs de travail et pour chaque agent individuellement sera mis en place.

Quelles implantations pour ces nouvelles directions ?

S'agissant des implantations de ces 3 nouvelles directions, la dernière étape de la réorganisation va coïncider avec la livraison de la tranche 4 des travaux de l'immeuble Duquesne entièrement rénové.

Les surfaces disponibles devraient permettre d'implanter les trois directions, sauf cas particulier, sur les sites de Duquesne et Mirabeau.

L'impact pour les agents devrait être limité, les sites demeurant dans la zone traditionnelle 7^{ème} – 15^{ème} arrondissements, Paris intra muros.

Quel calendrier ?

Le calendrier prévisionnel est aujourd'hui le suivant :

- Propositions de nouvelle organisation début de l'année 2013
- Elaboration des textes créant les nouvelles directions au printemps 2013
- Mise en place effective des nouvelles structures à l'automne 2013.

Une lettre d'information sur la réorganisation sera régulièrement adressée aux agents des trois directions concernées et sera sur consultables sur les intranet ministériels.

La première sera adressée dès demain à tous ces agents.